

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni exceptionnellement Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Stéphanie BARNIER - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Philippe DEROUAULT - Christophe PROD'HOMME - Frédéric JOUVE - Rustam ZUBKOV - Pascale LEMERCIER-COLLOT - Frantz EDMOND - Franck FIALHO - Fatima RODRIGUES - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Michel OLIVIER - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT - Sébastien BETOULLE./.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Sandra ALLARD à M. Jean-François DENOYELLE - Mme Laëtitia BOURGEAT à M. Rustam ZUBKOV - Mme Marie PETAT à M. Christophe PROD'HOMME - Mme Lusilia PAULINO à M. Patrice PAGEOT - M. Pierre MARTIN à M. Gérard ZAPPA - M. Frédéric GILLET à Mme Marie-Madeleine BERTHEAU./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Jean-François DENOYELLE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2021 ET DU 05 MAI 2021

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE :**

- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2021.
- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2021.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS RELATIVES AUX CONCESSIONS DE CIMETIERE

Madame la Maire A **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises :

- **DECISION N°AG/2021/020 :** Attribution du marché de travaux - Accord cadre à bon de commande pour l'entretien général des bâtiments communaux : Lot N°1 : Maçonnerie-Isolation-Carrelage-Cloisons-Faux plafonds, Lot N°3 : Plomberie-chauffage-ventilation, Lot N°4 : Electricité, Lot N°5 : Peinture-Ravalement-Revêtement de sol et Lot N°7 : Etanchéité, passé en procédure adaptée, conformément au Code de la Commande publique.

- Lot N°1 : Maçonnerie-Isolation-Carrelage-Cloisons-Faux plafonds : montant maximum par an : 50.000 euros H.T.
- Mono attributaire : Entreprise PRELI 30 avenue Clément Ader 94420 LE PLESSIS TREVISE
- Lot N°3 : Plomberie - Chauffage : montant maximum par an : 40.000 euros H.T.
- Multi-attributaires : Entreprise LA LOUISIANE 18 rue Buzelin 75018 PARIS et Entreprise DESCHAMPS 16 rue Léopold Réchossière 93304 AUBERVILLIERS cedex
- Lot N°4 : Electricité : montant maximum par an : 40.000 euros H.T.
- Multi-attributaires : Entreprise CONNECT 1 rue Henri Becquerel 77290 MITRY-MORY et Entreprise BATELEK 99 avenue d'Iéna 77500 CHELLES
- Lot N°5 : Peinture-Ravalement-revêtement de sol : montant maximum par an : 40.000 euros H.T.
- Mono attributaire : Entreprise DECO77 ZI NORD Bâtiment 5 rue des Forgerons 77200 TORCY
- Lot N°7 : Etanchéité : montant maximum par an : 20.000 euros H.T.
- Mono attributaire : Entreprise ETANCHEITE DU NORD 20 rue de l'Ormeteau 77500 CHELLES

- Durée du marché : la période initiale est de 12 mois et sera reconductible une fois pour une période de 12 mois. Le montant maximum s'entend par période. Dès que le montant maximum est atteint, la période suivante commence.
- **DECISION N°AG/2021/021 :** Réaménagement auprès de la SFIL (Société de financement local) du prêt référencé MPH257186EUR001.

- **DECISION N°AG/2021/022** : Convention de capture et de gestion des animaux avec le Groupe Hygiène - Action pour la capture et le ramassage des animaux errants et/ou dangereux et/ou morts et/ou blessés sur le territoire de la Ville de Brou sur Chantereine et mise en fourrière.

Durée : du 1er juillet au 31 décembre 2021.

Prix forfaitaire : 1.000,00 euros H.T.

- **DECISION N°AG/2021/023** : Contrat d'abonnement d'entretien avec la SARL « SEG BOIT » pour la chaudière de la salle Jean-Baptiste Clément.

- Prix annuel : 240,00 euros H.T. soit 288,00 TTC (TVA à 20 %).

- Durée du contrat : mai 2021 à mai 2022.

- **DECISION N°AG/2021/024** : Contrats avec la Société BERGER LEVRAULT pour les services communaux.

- Contrat de maintenance Post Office - Acte office :

- Montant annuel HT : 778,05 euros.

- Contrats de suivi de progiciels e.magnus :

- Montant annuel HT : 4.996,75 euros.

- Service Financier.

- Montant annuel HT : 1.673,46 euros.

- Montant annuel HT : 240,00 euros.

- Durée des contrats : 36 mois (de 2021 au 31 décembre 2023).

- **DECISION N°AG/2021/025** : Avenant pour ordre au contrat d'assurance « flotte automobile » avec la Société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE.

- suppression du Renault Master

- suppression du Massey Ferguson Tracteur

- o Remboursement de prime de : 87,31 euros

- o Cotisation définitive pour l'année 2021 : 2.739,82 euros TTC

- **DECISION N°AG/2021/026** : Fixation des tarifs du vide grenier.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT
Tarif Breuillois pour 2 mètres linéaires	13 euros
Tarif extérieurs pour 2 mètres linéaires	20 euros
Tarif professionnels pour 2 mètres linéaires	48 euros

- **DECISION N°AG/2021/027** : Attribution du marché de travaux - Accord cadre à bon de commande pour l'entretien général des bâtiments communaux (relance) : Lot N°6 : Miroiterie - Vitrerie et Lot N°9 : Menuiseries extérieures métalliques - Métallerie, passé en procédure adaptée, conformément au Code de la Commande publique.

- **Lot N°6** : Miroiterie-Vitrerie - maximum par an : 10.000 euros H.T.

- Mono attributaire : SAS D'ECOBLEAU - 7 rue des tournesols 77130 CANNES ECLUSE

- **Lot N°9** : Métallerie-Serrurerie-Menuiserie - maximum par an : 10.000 euros H.T.

- Mono attributaire : ALPHAMETAL 24 rue E. Baudot - Immeuble Phénix 1 - 91120 PALAISEAU

- **Durée du marché** : la période initiale est de 12 mois et sera reconductible une fois pour une période de 12 mois. Le montant maximum s'entend par période. Dès que le montant maximum est atteint, la période suivante commence.

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE MADAME LA TRÉSORIÈRE PRINCIPALE POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir) :

- A DIT que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- A ADOPTE le Compte de Gestion 2020 établi par Madame la Trésorière Principale de Chelles.

5. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A ADOPTE le Compte Administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT	
Déficit reporté au 31/12/2019	- 1 014 970.38 €	Excédent reporté au 31/12/2019	174 441.51 €
Résultat de l'exercice 2020 (Excédent)	1 957 828.99 €	Résultat de l'exercice 2020 (Excédent)	200 139.39 €
Excédent à reporter	942 858.61 €	Excédent à reporter	374 580.90 €
RESULTAT DE CLOTURE (excédentaire)		+ 1 317 439.51 €	

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) de :

- **REPORTE** le solde d'exécution constaté en section d'investissement de 942 858.61 € à l'article 001 : solde d'exécution positif reporté ;
- **REPORTE** l'excédent constaté en section de fonctionnement de 374 580.90 € à l'article 002 : résultat reporté en section fonctionnement .

7. BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **PRIS** acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2020 ;
- A **DIT** que le bilan sera annexé au Compte Administratif 2020.

COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

- Pas d'acquisition.
- Pas de cession.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE, AGISSANT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

- Pas d'acquisition.
- Cession :

CESSION						
SECTION	N°	ADRESSE	SURFACE	PRIX	DATE ACTE	REMARQUES
B	691-692	66 avenue Jean Jaurès	1 210 m ²	619 417,20 € HT	09/09/2020	Vente à MC HABITAT des anciennes parcelles de l'Hôtel « Chantereine »

8. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - ABSTENTIONS : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A **SUPPRIME** l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :
 - tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 2022
- A **CHARGE** Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS : DETERMINATION DES LIBELLES DES GRADES POSSIBLES POUR LE POSTE D'ASSISTANT DE GESTION ADMINISTRATIVE A MI-TEMPS ET LE POSTE D'ASSISTANT ADMINISTRATIF POLYVALENT A MI-TEMPS

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - ABSTENTIONS : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A DETERMINE les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1ère et 2ème classe pour l'emploi d'assistant de gestion administrative à mi-temps (17h30) rattaché au service enfance.
- A DETERMINE les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1ère et 2ème classe pour l'emploi d'assistant administratif polyvalent à mi-temps (17h30) rattaché au service intendance.
- A APPROUVE le tableau des emplois et des effectifs titulaires de la ville de Brou sur Chantereine ainsi modifié.

ENFANCE/JEUNESSE/EDUCATION					
libellé, fonctions poste ou emploi	quotité temps de travail hebdomadaire	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Autorisé
Assistant de gestion administrative	17h30	ADM	C	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1ère et 2ème classe	1

INTENDANCE SCOLAIRE					
libellé, fonctions poste ou emploi	quotité temps de travail hebdomadaire	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Autorisé
Assistant administratif polyvalent	17H30	ADM	C	Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1ère et 2ème classe	1

10. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ENFANCE / JEUNESSE / EDUCATION

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A APPROUVE le règlement intérieur du Service Enfance / Jeunesse / Education modifié ;
- A DIT qu'il sera appliqué à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

11. CONVENTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- CONCLURE avec le Département de Seine-et-Marne une convention pour l'année 2021 concernant les modalités de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL), soit 0,30 euros par habitant sur la base de 4.449 habitants,
- AUTORISER Madame la Maire à signer ladite convention et tous les documents et avenants y afférents,
- DIRE que la dépense est inscrite au budget de l'année en cours.

12. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) : LISTE DES ACTIONS ET AUTORISATION DONNER AU PRESIDENT DE LA CAPVM POUR SIGNER LE CRTE AVEC L'ETAT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A PRESENTE la liste des projets ci-dessous au Contrat de Relance et de Transition Ecologique du territoire de l'agglomération :

FICHES PROJETS C.R.T.E COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Réhabilitation du centre de loisirs du Cèdre Bleu
Mise en conformité des bâtiments communaux (sécurité et accessibilité PMR)
Préservation de plusieurs bâtiments de la commune (maisons remarquables) pour les mettre en valeur en les intégrant dans les nouveaux projets d'urbanisme
Protection du Ru de Chantereine par la création d'un espace naturel protégé autour de la partie ouverte
Réhabilitation du bâtiment de l'école Casanova
Réhabilitation de l'école Demetz sur la partie ancienne
Rénovation énergétique du bâtiment de la crèche municipale
Rénovation énergétique de l'école Jean Jaurès
Rénovation énergétique de l'hôtel de ville
Rénovation énergétique de l'école Romain Rolland
Rénovation énergétique de la salle Chanteclair
Rénovation énergétique de la salle JBC
Rénovation énergétique du marché couvert
Extension de l'école Demetz

- A **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et tous les documents afférents.

13. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h00.